Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260427-2026CM05_DEL23-DE

DELIBERATION N°23-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Ayant pris part à la délibération : 27

Date de convocation :

Mardi 14 avril 2026

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°23 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLEN, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Jean-Marc PELLEN**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		
Mme	**Doriane DUCLOS**	X		
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Gaëlle MALHAIRE**	X		
M.	**Anthony LECLERE**	X		
Mme	**Béatrice VANNIER**	X		
M.	**Jérémie DELAUNAY**	X		
Mme	**Aurélie DORNIC**	X		
M.	**Didier LEHUGER**	X		
Mme	**Roseline MONNERIE**		Abs	Doriane DUCLOS
Mme	**Laurence LIZE**	X		
M.	**Pascal POIRIER**	X		
M.	**Richard FEVRIER**	X		
Mme	**Marie-Françoise DARTAIS**	X		
Mme	**Anne-Sophie PETIOT**	X		
Mme	**Angélique BEAULIEU**	X		
M.	**Julien GAUDIN**	X		
M.	**Jean-Alfred LEBLANC**	X		
Mme	**Jeanne ALLAIN**	X		
Mme	**Chloé LUSSOT**	X		
M.	**Lenny RUFFAUT**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
M.	**Nicolas CAMO**	X		
Mme	**Sylvie PRETOT-TILLMANN**		Abs	Isabelle CERNEAUX
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
M.	**Régis JAMBOIS**	X		

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260427-2026CM05_DEL23-DE

	Secrétaire de séance : **Madame Jeanne ALLAIN**

23-2026 RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire précise aux membres du conseil municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque Commune. Cette commission est composée :

-Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;

-De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants si la population est supérieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseil municipal, soit 6 ans.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (32 personnes si la population de la Commune est supérieure à 2 000 habitants), proposée sur délibération du conseil municipal.

Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

-Être âgés de 18 ans au moins ;

-Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;

-Jouir de leurs droits civils ;

-Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;

-Être familiarisés avec les circonstances locales ;

-Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

16 noms sont proposés pour les commissaires titulaires et 16 autres noms sont proposés pour les commissaires suppléants, soit 32 noms.

L'administration fiscale prendra un arrêté pour désigner parmi les membres de cette liste 8 titulaires et 8 suppléants pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la nomination des personnes mentionnées ci-dessous pour composer la commission communale des impôts directs :

Commissaires titulaires :

1.Alain Cazenave

2.Bettina Savatte

3.Michelle Chantrelle

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260427-2026CM05_DEL23-DE

4.Claire Charissou
5.Johan Bucas
6.Isabelle Lochon Troppée
7.Pierre Chauvin
8.Didier Delourme
9.Marie Annick Regnault
10.Fanny DO
11.Anne Mauri
12.Didier Doyen
13.Jacques Blais
14.Laetitia Guillaume
15.Émilie Delaunay
16.Alice Tardy

Commissaires suppléants :

17.Annie Paty
18.Patrick Lahaye
19.Guy Sauton
20.Loïc Le Guillou
21.Marie Gaëlle Carpentier
22.Brigitte Guillaume
23.Aude Hardy
24.Jean Brando Luporsi
25.Gérard Petit
26.Fernand Chaou
27.Jean Pol Vannier
28.Annie Buis
29.Didier Jeunot
30.Erwan Gauthier
31.Jean Paul Régnault
32.Germaine Lebon

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à la majorité la nomination des personnes mentionnées ci-dessus pour composer la commission communale des impôts directs.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	22
Contre	0

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260427-2026CM05_DEL23-DE

Abstentions	

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLEN, Maire de La Bouëxière